



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **54^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., E-U A, 23-27 septembre 2002

RÉSOLUTION

CSP26.R8

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE LA BOLIVIE, DU CANADA ET DU GUYANA

LA 26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et

Considérant que la Dominique, les États-Unis d'Amérique et le Paraguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de la Bolivie, du Canada et du Guyana,

DÉCIDE :

1. De déclarer que la Dominique, les États-Unis d'Amérique et le Paraguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier la Bolivie, le Canada et le Guyana pour les services qu'ils ont prêtés à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 25 septembre 2002)